



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonnes

N° 25.05.09.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DE L'EMAPE
« LES P'TITS MOUSSES ».**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - M. MIONE Jacques, Maire, | - M. PELLAN Christian, |
| - Mme TURON Claudine, | - Mme BOUCHE Adeline, |
| - M. LEFETZ Sébastien, | - M. FRANCES Marc, |
| - M. TERRIER Michel, | - Mme DREVET Nadine, |
| - Mme SOUFFRON Isabelle, | - Mme MARQUES Latifa, |
| - M. BOURREL Sébastien, | - Mme PINTO Dominique, |
| - M. SEMUR Pierre, | - M. SAILLEAU Franck, |
| - Mme CARVALHO Joëlle, | - Mme AUSSOURD Corine, |
| - M. AGUILLON Laurent, | - M. MANTEZ Claude, |
| - M. LAPORTE Dominique, | - Mme LUCET Sophie. |
| - Mme PETIT Sophie, | |

Absents représentés :

- **Mme TREHARD Dominique** procuration à **M. MIONE Jacques,**
- **M. IMBERT Patrick** procuration à **M. TERRIER Michel,**
- **M. de BOURBON BUSSET Charles** procuration à **Mme TURON Claudine,**
- **Mme BAKWO Caroline** procuration à **Mme SOUFFRON Isabelle,**
- **M. NICOL Marc** procuration à **Mme LUCET Sophie,**
- **M. VITTENET Christian** procuration à **M. SEMUR Pierre,**
- **Mme VERRECCHIA-LAFORET** procuration à **M. LEFETZ Sébastien.**

Absente non excusée : - **Mme MERLET Gabrielle.**Secrétaire de séance : - **M. LEFETZ Sébastien.**

Date de convocation : 2 octobre 2025

| | |
|----------------------------------|-----------|
| | à 20 h 30 |
| Nombre de membres en exercice... | 29 |
| Quorum..... | 15 |
| Nombre de membres présents..... | 21 |
| Nombre de pouvoirs..... | 7 |
| Nombre de suffrages exprimés... | 28 |

Ville de Ballancourt-sur-Essonnes

Commune de Ballancourt-sur-Essonne

DCM du 09.10.2025

N° 25.05.09. MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE (EMAPE) « LES P'TITS MOUSSES ».

(ANNEXE 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2021-1131 en date du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants ;

Vu la délibération n° 23.06.15 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2023 portant approbation du règlement de fonctionnement unique de l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance (EMAPE) « Les P'tits Mousses » ;

Considérant que la commune de Ballancourt-sur-Essonne est organisatrice des services de la Petite Enfance ;

Considérant la nécessité de modifier l'article 5 du règlement de fonctionnement pour l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance (EMAPE) « Les P'tits Mousses » relatif à l'analyse des pratiques ;

Considérant la nécessité de modifier l'article 6 et notamment le point 6.2 du règlement de fonctionnement pour l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance (EMAPE) « Les P'tits Mousses » afin de détailler les informations à donner en cas de séparation des représentants légaux en cours de contrat ;

Considérant la nécessité de modifier l'article 6 et notamment le point 6.3 du règlement de fonctionnement pour l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance (EMAPE) « Les P'tits Mousses » afin d'ajouter de nouvelles conditions de fin de contrat par le gestionnaire suite à des problèmes de comportements observés sur les derniers mois dans la structure (agressivité verbale, vulgarité, état d'ébriété) ;

Considérant la volonté de la commune de prévoir deux autres nouvelles possibilités pour mettre un terme au contrat des parents à savoir : les comportements incompatibles des enfants à la vie en collectivité et les comportements irrespectueux des familles envers les agents ou les autres familles ;

Vu l'avis émis par la Commission Petite Enfance dans sa séance en date du 10 septembre 2025 ;

.../...

Commune de Ballancourt-sur-Essonne

DCM du 09.10.2025

.../...

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement de fonctionnement pour l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance (EMAPE) « Les P'tits Mousses » de la commune de Ballancourt-sur-Essonne ;
- dit que le présent règlement de fonctionnement annule et remplace le précédent règlement à compter de sa transmission en Préfecture.


Le Secrétaire de Séance,

Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

* date de sa réception par le représentant de l'Etat

* date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

* à compter de la notification de la réponse de la commune

* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.